

**R-Solaire  
79 ROUTE DE MARGES  
26260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE**

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 09.02.2026

**N/Réf. : DP00724026A0001**

**Objet : Non opposition à une déclaration préalable**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0001 enregistrée le 13/01/2026 pour un projet de panneaux solaires photovoltaïques situé au 96 Chemin du 19 Mars 1962 à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée ZH-0239).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 14/02/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez ci-joint la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui doit être complétée et déposée en Mairie à la fin des travaux.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Maire,



**Geneviève PEYRARD**